

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU C.C.A.S. DE LISLE-SUR-TARN

SEANCE DU 17 mars 2025

En exercice : 17

Présents : 12

Votants : 13

L'an deux mille vingt cinq

Le 17 mars à 18h30,

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Lisle-sur-Tarn, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Lisle-sur-Tarn, sous la présidence de Mme Annie LAMBERT, vice-présidente.

Date de convocation et d'affichage : 10 mars 2025

Présents :

- Membres élus : LAMBERT Annie,; BLANCHARD Nadine, CATHALA Sylvie COLLIN Nathalie, FONVIEILLE Liliane, GONTIER Chantal, , ORIOL Clarisse
- Membres nommés : AUSSILLOU Marie-Josée, COURBATIEU Thérèse, LOPEZ Michelle, ROCHE Benoit, TRIMOULET Josette

Procurations :

- MAYERAS Philippe donne pouvoir à COLLIN Nathalie

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : LHERM Maryline, ALARY Isabelle, LAMBERTO Marie-Claude, PRADELLES Stéphanie

Secrétaire : Liliane FONVIEILLE

1-2025

Débat d'orientation budgétaire 2025 – CCAS

Conformément au code général des collectivités territoriales, le conseil d'administration est invité à débattre des orientations générales du budget pour l'exercice 2025.

Le débat d'orientation budgétaire n'a aucun caractère décisionnel, l'objet d'une délibération et d'un vote afin que les services préfectoraux puissent assurer le respect de la loi.

Il est donc proposé au conseil d'administration d'entendre l'exposé et de débattre des orientations présentées.

La tendance à la baisse des recours aux aides est à nouveau constatée. Les effets de l'arrivée importante des nouveaux résidents des logements locatifs sociaux se feront probablement ressentir en 2025, le constat des demandes étant en augmentation depuis de début de l'année.

Il convient de rappeler que chaque demande présentée au conseil d'administration est faite après analyse du dossier et conformité aux critères fixés dans le règlement. Dès lors que les critères sont remplis, le conseil d'administration a été amenée à se prononcer.

Le chapitre « 011 – Charges à caractère général » a lui aussi connu une nette diminution. Ceci s'explique par la fin du contrat de bail pour l'appartement situé rue Victor Hugo.

La gestion menée a permis de développer les activités proposées aux habitants, notamment seniors, sans impacter le budget du CCAS.

		2014	2016	2018	2020	2022	2023	2024
	DEPENSES de FONCTIONNEMENT	11 399,89 €	13 446,48 €	13 294,00 €	10 424,57 €	10 565,44 €	12 050,86 €	6 895,08 €
011	Charges à caractère général	148,23 €	725,57 €	159,90 €	612,03 €	844,65 €	4 667,15 €	1 849,77 €
65	Autres charges de gestion courante	- €	- €	11 574,92 €	8 872,36 €	8 780,57 €	7 383,71 €	5 045,31 €
67	Charges exceptionnelles	9 219,48 €	10 688,73 €	- €	- €	- €	- €	- €
68	Dotation aux amortissements et aux provisions	2 032,18 €	2 032,18 €	1 559,18 €	940,18 €	940,22 €	- €	- €

La baisse des dépenses se poursuit donc. Il convient de rappeler, comme cela a déjà pu être fait, que si les masses sont en diminution, il convient de les appréhender avec beaucoup de prudence. En effet, le budget du CCAS a eu à amortir des équipements qui ont grevé sa section de fonctionnement, augmentant la masse de dépenses sans aucune incidence ni sur l'usager ni sur le budget.

Ainsi, retraitée des écritures dites « d'ordre », la diminution est-elle beaucoup moins flagrante :

		2014	2016	2018	2020	2022	2023	2024
	DEPENSES de FONCTIONNEMENT	9 367,71 €	11 414,30 €	11 734,82 €	9 484,39 €	9 625,22 €	12 050,86 €	6 895,08 €
011	Charges à caractère général	148,23 €	725,57 €	159,90 €	612,03 €	844,65 €	4 667,15 €	1 849,77 €
65	Autres charges de gestion courante	- €	- €	11 574,92 €	8 872,36 €	8 780,57 €	7 383,71 €	5 045,31 €
67	Charges exceptionnelles	9 219,48 €	10 688,73 €	- €	- €	- €	- €	- €

Comme annoncé en 2024, l'arrivée de population fragile aura sans nul doute un impact sur les finances du CCAS et sur son fonctionnement.

L'accompagnement des plus précaires se poursuivra selon les échelons établis : l'orientation initiale auprès des services sociaux du Conseil Départemental, chef de file de l'action sociale, pour ensuite échanges avec les assistantes sociales et étude des dossiers en conseil d'administration, toujours en fonction des critères précédemment cités.

Il est extrêmement difficile de quantifier l'impact des nouvelles arrivées, et la stabilité de la dotation communale sera une garantie dans le traitement des dossiers.

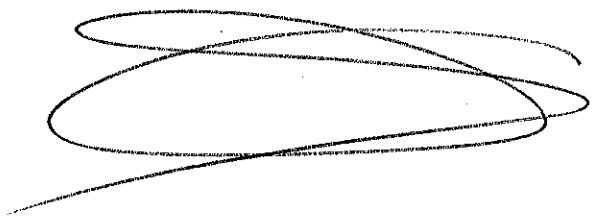
Le budget 2025 intégrera les nouvelles dispositions relatives à la bourse au permis de conduire

Après avoir délibéré, le conseil d'administration adopte cette affaire à **L'UNANIMITÉ**.

Fait et publié à Lisle-sur-Tarn, le 21 mars 2025

La Vice-Présidente,

Annie LAMBERT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "ANNIE LAMBERT", is positioned below the typed name. The signature is fluid and cursive, with a large, sweeping loop on the left side.

Envoyé en préfecture le 19/03/2025

Reçu en préfecture le 19/03/2025

Publié le 19/03/2025



ID : 081-218101459-20250317-CCAS1_2025-DE